BOURGS-CENTRES OCCITANIE / PYRENEES-MEDITERRANEE

Commune d'Aramon

Communauté de communes Pont du Gard

PETR Uzège Pont du Gard

Département du Gard

Contrat 2ème génération

2024 / 2028

Validé en COPIL du 27/02/2024

Entre,

Le Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée représenté par Carole DELGA, sa Présidente,

Le Conseil Départemental du Gard, représenté par Françoise LAURENT PERRIGOT, sa Présidente,

Le PETR Uzège Pont du Gard, représenté par Philippe MARCHESI, son Président,

La Communauté de Communes du Pont du Gard, représentée par Pierre PRAT, son Président

La Commune d'Aramon, représentée par Pascale PRAT, sa Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu les délibérations N°CP/2016-DEC/11.20 et N°CP/2017-MAI/11.11 de la Commission Permanente du 16 décembre 2016 et du 19 mai 2017 du Conseil régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, relatives à la mise en œuvre de la politique régionale pour le développement et la valorisation des territoires

Vu la délibération N°2020/AP-NOV/03 de l'Assemblée Plénière du Conseil régional du 19 novembre 2020, relative au Plan de Transformation et de Développement -Green New Deal-

Vu la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 mars 2021 relative à la mise en œuvre de la deuxième génération des Contrats Territoriaux Occitanie et des pour la période 2021-2022 / 2027

Vu la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 Mars 2021 du Conseil Régional Occitanie, relative à l'articulation et à la complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié par l'Etat

Vu la délibération N° 2021/AP-DEC/07 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 16 décembre 2021, relative aux orientations et principes pour la nouvelle génération de politique contractuelle territoriale Occitanie 2022-2028

Vu la Délibération N°AP/2022-06/10 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'approbation du Contrat de Plan Etat-Région Occitanie (CPER) 2021-2027 et en particulier son Volet territorial

Vu la délibération N° AP/2022-06/08 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'adoption du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (Sraddet) - Occitanie 2040

Vu la délibération n° CP/2023-04/12/14 de la Commission Permanente du 21 avril 2023 du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat Territorial Occitanie du PETR Uzège Pont du Gard pour la période 2022-2028

Vu la délibération 2024.014 de la Commune d'Aramon, en date du 7 mars 2024, approuvant le Contrat Cadre Bourg Centre Occitanie / Pyrénées Méditerranée

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pont du Gard en date du 8 avril 2024, approuvant le Contrat Cadre Bourg Centre Occitanie / Pyrénées Méditerranée de la Commune d'Aramon

Vu la délibération du PETR Uzège Pont du Gard en date du 7 novembre 2024 approuvant le Contrat Cadre Bourg Centre Occitanie / Pyrénées Méditerranée de la Commune d'Aramon

Vu la délibération n° 57 de la Commission Permanente du Conseil Départemental en date du 26 avril 2024 approuvant le Contrat Cadre Bourg Centre Occitanie / Pyrénées Méditerranée de la Commune d'Aramon

Vu la délibération n° CP/2024-04/12.02 de la Commission Permanente en date du 5 avril 2024 du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat Cadre Bourg Centre Occitanie / Pyrénées Méditerranée de la Commune d'Aramon

Il est convenu ce qui suit :

Préambule :

Une politique territoriale renouvelée en déclinaison du Pacte Vert Occitanie

La politique contractuelle territoriale a pour objectif d'accompagner chaque territoire au regard de sa spécificité, pour que chacun d'eux participe aux dynamiques régionales et s'inscrive dans la mise en œuvre des transitions et de la transformation de notre modèle de développement, des dynamiques impulsées par le PACTE VERT.

Le rééquilibrage territorial au cœur de l'ambition régionale

Dès 2017, dans le cadre de la nouvelle politique régionale territoriale d'Occitanie, la Région a voulu porter une attention particulière aux petites villes et bourgs-centres dans les zones rurales ou péri-urbaines qui jouent un rôle essentiel de centralité et d'attractivité au sein de leur bassin de vie et constituent des points d'ancrage pour le rééquilibrage territorial. En effet, ces dernières doivent pouvoir offrir des services de qualité pour répondre aux attentes des populations existantes et nouvelles dans les domaines des services aux publics, de la création d'emplois, de l'habitat, de la petite enfance, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, sportifs, de loisirs…

C'est ainsi que près de 450 contrats **Bourgs-Centres Occitanie ont été conclus entre 2018 et 2021.**

Sur la base de l'expérience acquise lors de la première génération des Contrats Territoriaux Occitanie et Contrat Bourgs-Centres Occitanie, lors de ses Assemblées Plénières des 25 mars et 16 décembre 2021, la Région a adopté les principes d'une politique territoriale 2022-2028 visant à impulser et accélérer l'engagement des territoires vers une région plus inclusive et à énergie positive et répondre ainsi aux enjeux prioritaires identifiés par le PACTE VERT Occitanie, fondement des politiques publiques régionales, qui repose sur trois piliers :

- ⇨ La promotion d'un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, conciliant excellence et soutenabilité ;
- ⇨ Le rééquilibrage territorial ;
- ⇨ L'adaptation et la résilience face aux impacts du changement climatique.

En cohérence avec les priorités d'aménagement portées dans le projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires - SRADDET Occitanie 2040 et les mesures de transformation définies par le PACTE VERT, la Région souhaite mettre en œuvre une nouvelle génération de la politique contractuelle territoriale qui a vocation à traduire, au niveau de chaque Territoire de Projet, une ambition collective : faire évoluer notre société vers un modèle plus juste et plus durable.

Dans ce nouveau cadre, la dynamique des Contrats Bourgs-Centres est poursuivie et approfondie pour la période 2022-2028.

Le partenariat qui a été mis en place lors de la précédente génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie, notamment avec les services de l'Etat, l'Etablissement Public Foncier Occitanie, les CAUE d'Occitanie et tout autre partenaire souhaitant s'associer à la démarche, sera poursuivi et renforcé.

Article 1 : Objet :

Le présent Contrat Bourg Centre Occitanie a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, le Département du Gard, la Communauté de Communes Pont du Gard, le PETR Uzège Pont du Gard, et la commune d'Aramon.

Il organise entre l'ensemble des communes Bourgs-Centres mitoyennes (contrats existants ou à venir), la mutualisation des fonctions de centralité et d'attractivité au profit du bassin de vie. A ce jour, la commune d'Aramon n'est pas concernée.

Il a également pour objectifs d'agir sur les fonctions de centralité et l'attractivité de la Commune d'Aramon ainsi que la qualité du cadre de vie des habitants, dans les domaines suivants :

- la structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité ;

- l'amélioration des conditions d'accès à la santé publique pour tous ;

- le développement de l'économie et de l'emploi ;

- la qualification du cadre de vie –qualification des espaces publics et de l'habitat ;

- la valorisation des spécificités locales –patrimoine naturel /architectural /culturel.

Enfin, le présent Contrat Bourg Centre Occitanie doit s'inscrire en cohérence avec le Contrat Territorial Occitanie du PETR Uzège Pondu Gard, dont il est un sous-ensemble.

Lorsqu'ils concernent des communes Bourgs Centres mitoyennes, tous les contrats Bourgs-Centres doivent faire l'objet d'une démarche coordonnée, tant en termes de contractualisation (Avenant ou nouveau contrat) que d'approche programmatique (Programme pluriannuel Du contrat Bourg-Centre et Programme Opérationnel Annuel du Contrat Territorial Occitanie). A ce jour, la commune d'Aramon n'est pas concernée.

Il a par ailleurs vocation à s'inscrire en complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié par l'Etat, dont la commune d'Aramon est lauréate.

Article 2 : Contexte et enjeux :

Contexte territorial et historique d'Aramon :

Aramon se situe dans la vallée du Rhône, à l'Est du département du Gard, à proximité immédiate des départements du Vaucluse et des Bouches du Rhône, à l'interface de la région PACA et de l'Occitanie dont elle est une porte d'entrée naturelle. La commune se situe à l'articulation entre la vallée du Rhône et le pays de l'Uzège – Pont du Gard. Elle se situe à une quinzaine de minutes d'Avignon et à 40 min de Nîmes. Localisée à la confluence du Rhône et du Gardon le paysage, l'environnement, l'histoire sont très marqués par la présence du Fleuve, et de l'eau.

- **Aramon, une ville fortement liée au Rhône et à l'eau :**

Riverain du Rhône, le territoire est soumis aux crues. On peut observer les indications des crues les plus importantes sur de nombreux bâtiments du village. Les riverains construisent des ouvrages d'endiguement. Le quai (datant de 1864), singulier ouvrage dans le paysage, aujourd'hui promenade est le vestige de ces nombreux ouvrages d'endiguement (longtemps digue de terre) construits dans la seconde moitié du XIXème. Aujourd'hui, le village est coupé du fleuve par la voie routière départementale, véritable frontière. La Lône, branche du fleuve a été asséchée lors de l'endiguement du fleuve et de la construction du barrage hydro-électrique de Vallabrègues dans le cadre des aménagements du Rhône par la CNR dans les années 60' -70'.

La commune dispose aujourd'hui d'une halte fluviale (Les Esteres) réalisée par la Communauté de communes Pont du Gard. Le relais fluvial est un espace d'accueil où les bateaux de plaisance et les péniches-hôtels peuvent ancrer et profiter des sites touristiques, historiques et des centres urbains (commerces, restaurants, etc.) Ainsi 40 emplacements sont mis à disposition pour l'accueil de bateaux de moins de 15 mètres ainsi qu'un ponton de plaisance pour recevoir les péniches-hôtels avec accueil spécialis

C'est une porte d'entrée touristique pour les plaisanciers qui souhaitent profiter d'une totale liberté pour visiter les villages de la Communauté de Communes du Pont du Gard ou se détendre, tout en disposant de toutes les commodités nécessaires (eau potable, sanitaires, électricité, etc.).

La zone alentour reste peu aménagée, et peine à trouver une pleine fonction territoriale : voie de communication douce, fluviale, touristique …

Historiquement, le pont d'Aramon construit en 1899 amélioré par un pont en tablier en 1934 reliait les deux rives, voie de communication entre l'Occitanie et la Provence il fut détruit en 1944. Un bac assura la liaison avec l'autre rive jusqu'en 1970 avec la construction du pont longtemps attendu ! Une rue du Bac indique l'ancienne voie qui allait au Bac. Actuellement le pont routier au Nord Est de la commune est l'unique voie de communication, non adaptée à une mobilité piétonne ou cycliste qui relie le quartier aramonais de la Roque d'Acier situé sur la rive gauche, au village rive droite.

Autre marque de la forte empreinte de l'eau dans le territoire : Les Paluns. Il s'agit d'une ancienne zone humide. Ce milieu naturel aux portes du village, asséché et mise en culture, a fait l'objet d'un programme de restauration depuis 2012 entre la commune et l'EPTB gardons.

- **Aramon, un riche héritage patrimonial liée à une situation stratégique**

Site stratégique, entre Avignon et Beaucaire, historiquement Aramon est une porte d'entrée pour les Provençaux ou ennemis éventuels. Aramon dépend du Comte de Toulouse jusqu'au traité de Paris en 1229 où le Languedoc est rattaché au Royaume. Dès le milieu du XVème, on note la présence de familles nobles les Posquières, Laudun, Jossaud, Malavette, les Du Jardin, co-seigneurs qui partageaient privilèges et pouvoirs. En témoignent les hôtels particuliers situés à proximité de l'église, richesse d'un patrimoine au cœur du centre historique, dont l'entrée est la Porte de Montfrin, entrée ouest de la ville. Datant de 1774, restauré en 2008, on y accédait par un pont levis, remplacé par un pont en pierre en 1171, elle était fortifiée. La Rue Pitot, (du nom de Henri Pitot né à Aramon en 1695 qui mènera des travaux d'ingénieur pour les Etats du Languedoc) ancienne rue commerçante traverse le centre ancien de la porte de Montfrin à la porte d'Avignon à l'Est Porte défensive. La tour du Bréchet, tour quadrangulaire, propriété municipale est interprétée comme une résidence seigneuriale en lien avec l'enceinte d'origine médiévale plus précisément du début XIIIème.

- **Aramon, une ville liée à une histoire économique prospère**

Au XVII et XVIIIème Aramon, connait un essor démographique et économique. Le port est très actif grâce au commerce des céréales, sel vin et huile d'olive. Aramon, doit en partie sa prospérité et son rayonnement à la culture de l'olivier (78% des propriétaires possèdent une ou plusieurs terres à oliviers). A noter la répartition des surfaces en oliviers révèle la géographie du village : la plaine d'aramon entourée de collines en demi-cercle. Les oliveraies se développent sur les coteaux abrités et occupent les terres sèches jusqu' au bord des garrigues. L'huile réputée, s'exportait facilement grâce au Rhône. Autres cultures très minoritaires dans quelques quartiers comme les îles du Rhône : céréales, fourrage, bois et vignes.

Le port devient le débouché pour les productions de l'arrière-pays. De nombreux chemins et routes permettaient de commercer avec l'arrière-pays (en direction de Domazan, Remoulins, Villeneuve lez Avignon et les foires régionales d'Occitanie comme celle de Beaucaire)

- **Aramon, l'extension d'un village**

L'essor économique et démographique de cette période voit l'expansion du village qui s'étend sur les axes de circulation commerciale. A l'ouest vers Montfrin, avec la création du faubourg St Jean, au nord avec le Faubourg St Martin vers Théziers et Domazan.

L'essor économique lié à l'agriculture se termine au XVIIIème, avec l'arrivée de catastrophes climatiques, et de maladies qui affectent la culture de l'olivier. En 1878, c'est l'arrivée du train avec la construction d'une gare qui fonctionnera jusqu'en 1970. Cela permettra un nouvel essor économique autour de l'artisanat : vannerie, et de l'agriculture (création d'une coopérative fruitière et maraichère créée en 1950 dans le quartier de la Gare, cave viticole). Le village s'étend autour de la Gare.

- **Aramon, une ville industrielle**

La deuxième moitié du XXème siècle, est marquée par le chantier d'asséchement du bras du Rhône et de grosses implantations industrielles.

Les sites industriels de production chimie fine à destination de l'industrie pharmaceutique s'installent dès 1963 sur la Route d'Avignon, Sanofi classé Seveso puis SEQUENS – Expansia en 2001 en bordure du Rhône. Au sud, une centrale thermique EDF est construite et mise en service en 1977, en bordure du Rhône. Cette centrale est aujourd'hui en cours de reconversion vers les énergies renouvelables avec l'installation de site solaire photovoltaïque par EDF Renouvelable et d'une Clean tech Vallée : un consortium d'acteurs publics et privés qui visent à inciter les industriels à adopter une démarche de transition écologique.

Ces implantations dans les années 1960-1980 entrainent un nouvel essor économique et une extension du village : avec la modification du faubourg Saint Martin qui s'étend par-delà la voie ferrée, avec une nouvelle école élémentaire « Les Paluns » créé en 1967, un nouveau cimetière est créé, et un « village Edf » qui s'implante. C'est une nouvelle polarité qui se crée.

C'est aussi l'époque des premières constructions de villas sur les collines, avec une forte expansion dans les années 2000 suite à l'inondation traumatique de 2002. Aujourd'hui cela constitue un quartier résidentiel, parfois vu comme une zone dortoir mal reliée au centre du village. Cette période récente signe l'extension du village sous la forme d'un mitage urbain sans véritable plan d'urbanisation, avec notamment la construction d'une ZAC sur la garrigue. En parallèle, le village perd son caractère agricole, pour ne représenter plus que 2% d'agriculteurs aujourd'hui. Sous l'impulsion politique Aramon prend un caractère de village industriel.

- **Aramon, quel devenir pour ce village ?**

Des années fin 1990 à aujourd'hui les municipalités successives conscientes de la désaffection du centre ancien s'efforcent par la restauration et réhabilitation de bâtiments patrimoniaux de le redynamiser. Les traces d'un agro-pastoralisme sont mises en valeur ainsi qu'un réseau de nombreux sentiers de randonnées qui contribuent à la mise en valeur d'un patrimoine de garrigues. Un tissu associatif riche contribue à la mise en valeur d'un patrimoine architectural et naturel.

Par ailleurs, Aramon se tourne vers d'autres activités comme le tourisme. La commune est située stratégiquement dans le « triangle d'or » touristique Avignon Arles Uzès. Elle bénéficie d'un patrimoine important, d'une halte fluviale et du passage de la voie cyclable « Via-Rhôna ». Elle a adhéré récemment à Sites et Cités Remarquables pour mieux prendre en compte son patrimoine, et réfléchit à intégrer (A délibéré favorablement pour la création de l'association de préfiguration) le Parc Régional des Garrigues en projet. En 2022, la naissance d'un jeune Festival de l'Eau portée par l'association Emergences renoue Aramon à son empreinte géographique et à ses enjeux environnementaux. En parallèle la commune souhaite conforter la vocation industrielle du Territoire à travers le label Territoire d'Industrie.

Le territoire Gard Rhodanien – Pont du Gard a été retenu pour la période 2024-2027. C'est la CleanTech Vallée qui sera pilote sur ce projet. Cette association basée à Aramon développe l'industrie des technologies propres pour soutenir la transition écologique dans le Gard. Ainsi le label "Territoire d'industrie" est "une grande opportunité pour le territoire de poursuivre ses ambitions en matière de décarbonation de son industrie et d'accompagnement des acteurs économiques dans leur transformation écologique". Grâce à ce dispositif pluriannuel, l'État permet au territoire gardois de poursuivre sa relance industrielle bas carbone et participe à son attractivité en reconnaissant la réalisation de grands projets et ses besoins en termes d'attractivité des filières techniques et industrielles pour réussir ces défis majeurs. A noter que le Gard rhodanien figure déjà comme le deuxième bassin industriel d'Occitanie.

La commune représente aujourd'hui environ 4.229 habitants (chiffre INSEE 2020) mais continue de s'enorgueillir d'un esprit villageois. Avec le programme Petites Villes de Demain, la constitution d'une opération de revitalisation du territoire, et la contractualisation du dispositif Bourg Centre avec la Région Occitanie la commune souhaite mener des opérations cohérentes sur les différents volets participant au bien vivre de la commune.

Photo Argentique du 4 Oct. 1947, Fonds IGN

Carte Postale licence CC-BY-NC-SA 2.0 Creative Commons

Cartographie de situation générale :

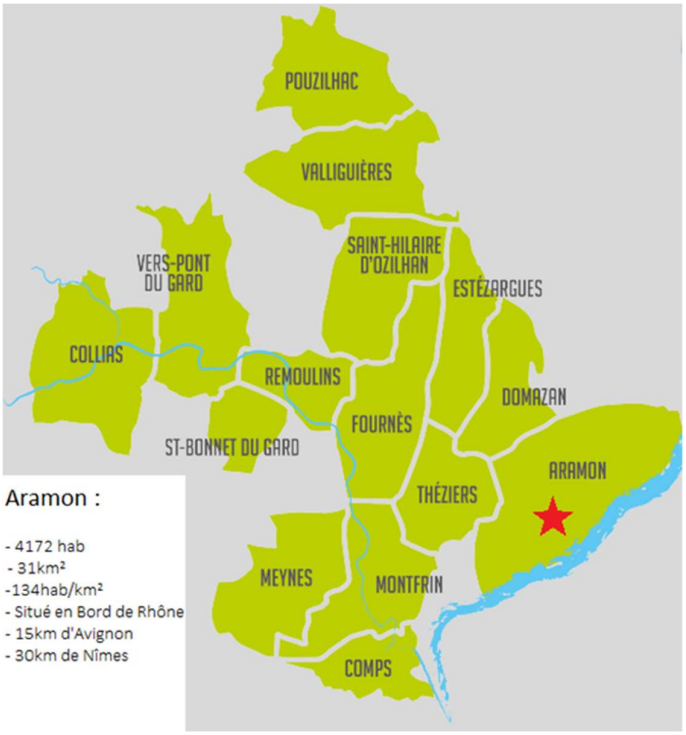

Situation de la commune au sein de l'intercommunalité

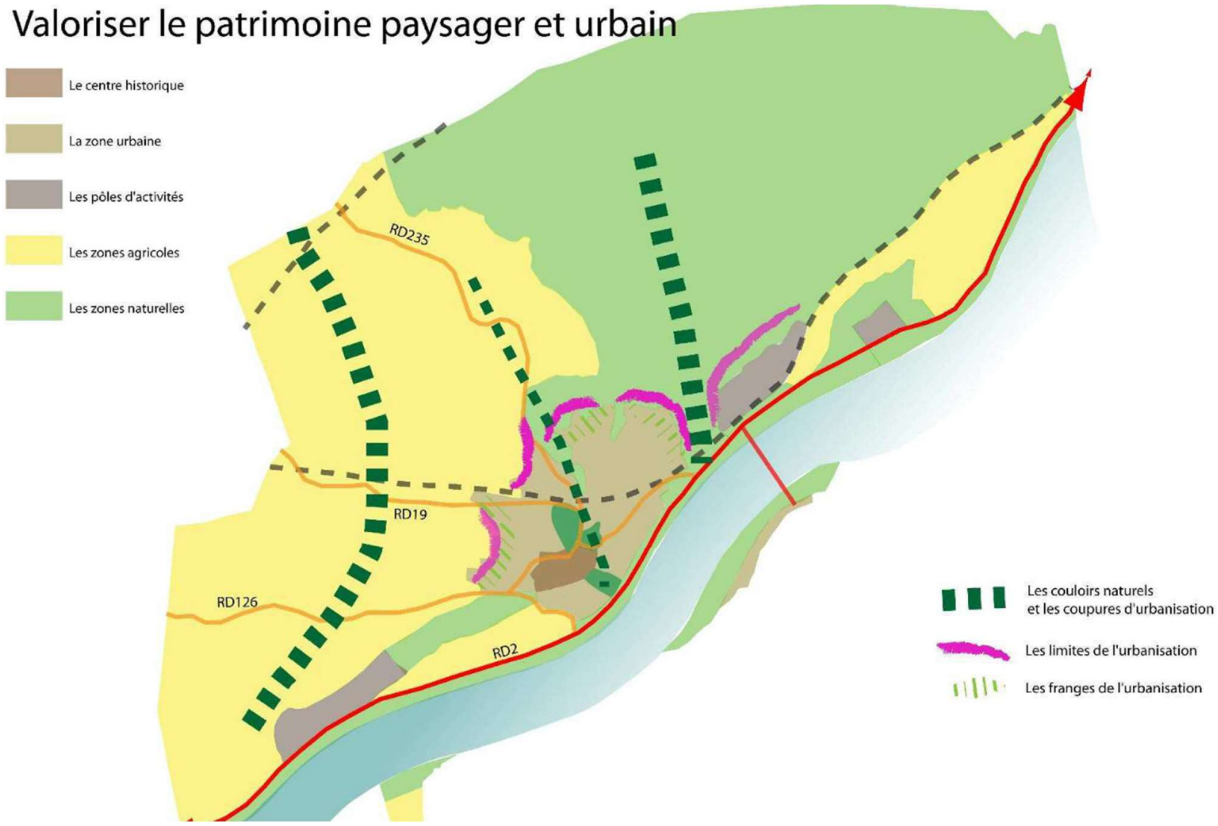

Carte issue du PADD

Aramon dans le territoire de la CC Pont du Gard

- **Evolution de la population**

  Démographie, chiffres :
  - Nombre d'Habitants : 4172 (population légale 2020)

Aramon, située dans un territoire à dominante rurale, est la commune la plus peuplée de la communauté de communes Pont du Gard avec 4127 hab. en 2021, devant Montfrin (3129), Meynes (2572), et Remoulins (2260)

Depuis 2015, la population Aramonaise a peu évolué (légère hausse suivie d'une légère baisse). On dénombrait 4152 habitants en 2015, contre 4172 en 2020. Cf. graphique ci-dessous issu de l'observatoire des territoires.

Pour la période 2014-2020, on observe un solde migratoire en évolution positive, un taux de natalité en baisse et un taux de mortalité en hausse.

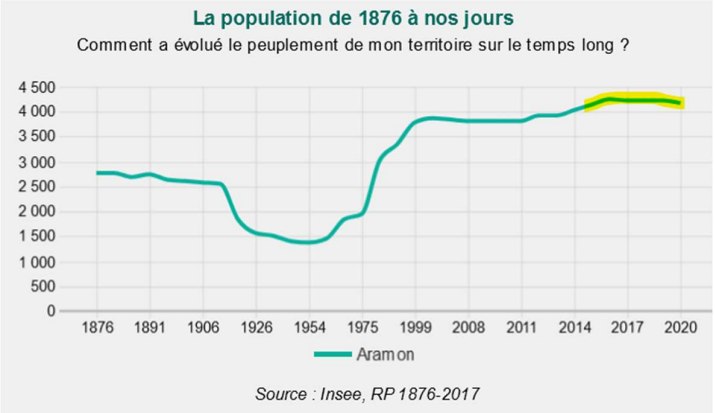

- Quelques données :

	Population	Indice de vieillissement	Part des ménages d'une seule pers.	Part des ménages : famille monoprtle	Taille moyenne des ménages	Nbr de cadres pour 100 ouvriers	Part des 75 ans et +	Part des 75 ans et + vivant dans un étab. pour pers. âgées	Part des 75 ans et + vivant seules
Aramon	**4219***	**92**	**32.5**	**12.8**	**2.2**	**71.9**	**8.6**	**20.7**	**43**
CCPG	25344	83	29.5	9.9	2.3	NC	8.4	8.5	34
Gard	748437	100	35,9	10,5	2,2	NC	10,6	7,5	39,8
France	66988403	83	36.9	9.9	2.2	NC	9.4	9.4	42.6

*La population légale millésimée 2020 en vigueur au 1er Janvier 2023 est de 4172 habitants. Pour des raisons de comparabilité, nous avons pris les données de 2019.

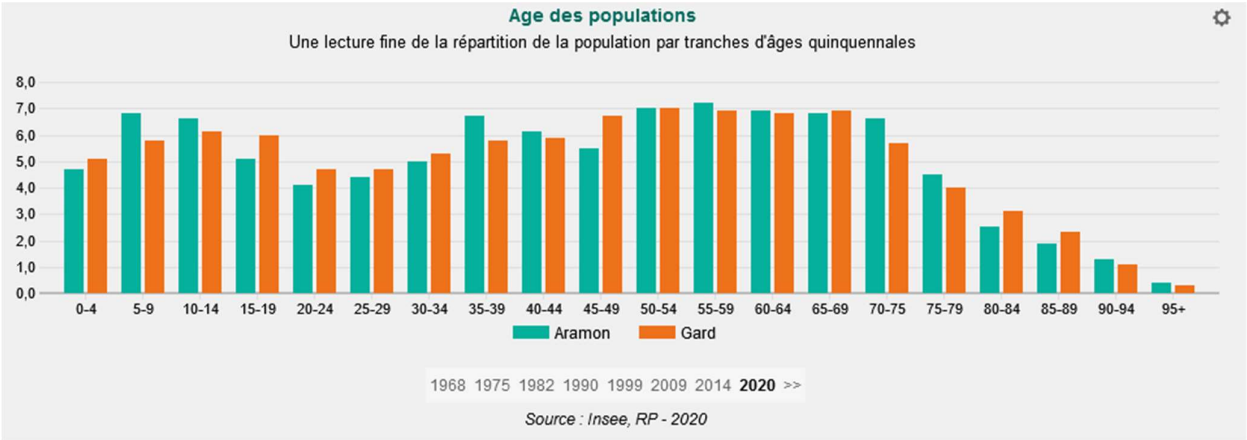

Les enfants (- de 15 ans) sont bien représentés, mais la tranche d'âge 15-35 est plutôt sous représenté par rapport au reste du département. Cela peut s'expliquer par le manque de formation à proximité directe.

- **Principales caractéristiques démographiques et socio-économiques ainsi que les évolutions et perspectives de développement**

  Perspectives démographiques
  La démographie est en période de stagnation ces dernières années, cela est dû au solde naturel. La création d'équipements (halte ferroviaire, pôle de santé) et la densification de certains quartiers (Quartier de la Gare), ainsi que la réhabilitation du centre-ville laisse présager une légère hausse de la population dans les prochaines années. La commune souhaite une évolution démographique positive et maitrisée en lien avec la capacité des équipements publics du territoire. Les prévisions du PLU étaient de 4350 habitants à horizon 2025. Les chiffres actuels (4127 hab en 2021) montrent que la population en 2025 devrait être en deçà des expectations. Plusieurs raisons potentielles peuvent être avancées : desserrement des ménages, augmentation de l'immobilier

  Ainsi quelques éléments qui pourront agir comme levier sur la démographie :
  - Proximité de la ville d'Avignon qui représente un gros bassin d'emploi. Liaison ferroviaire pour les voyageurs prévue en 2026/2027
  - Ralentissement des constructions en péri-urbain, densification de certaines zones (Quartier de la Gare), et prévision d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat sur le centre ancien (2024-2029)
  - Site d'EDF en reconversion
  - Suppression de postes à Sanofi en 2023 (70)
  - Création de nouveaux locaux artisanaux en entrée de ville (2024)
  - Souhait de maintenir le linéaire commerçant en cœur de ville et du marché hebdomadaire
  - Paupérisation/précarisation d'une frange de la population en cœur de ville

<u>Présentation des principales caractéristiques du bourg-centre dans les domaines suivants :</u>

- **L'habitat, le logement :**

Des atouts :

- Du **bâti patrimonial de qualité**
- **Stationnement aisé** à proximité du cœur de ville
- **Territoire attractif** en termes d'immobilier (proximité d'Avignon, mais immobilier moins cher) (Résidences secondaires restent minoritaires (4% en 2020))
- **Présence d'un parc social (274 lgts, 15%)**
- Présence de locatif privé (442 lgts, 24,4%)

Des faiblesses :

- **Présence d'habitat dégradé** en centre-ville
- Problème de **vacance** (9.2% en 2020)
- **Ancienneté d'une partie du parc** de logement (18,2% construit avant 1946)
- **Manque de végétation** en cœur de ville
- **Risque inondation (PPRI) sur le bas de la colline, couplé à un risque incendie sur les hauteurs**-> rareté des terrains disponibles
- Besoin d'adaptation de logements à destination de personnes âgées/à mobilité réduite

- **L'activité économique, commerciale, artisanale et touristique :**

Des atouts :

- Une **densité commerciale et artisanale moyenne (une cinquantaine de cellules commerciales en centre-ville), avec une diversité des commerces** en centre-ville, la présence d'un **marché hebdomadaire** (mercredi matin) sur le linéaire commercial (synergie marché/commerces)
- **Concentration d'emploi** dans la commune (Indice de 124,8 en 2019), avec u**n bassin industriel synonyme d'emploi (présence de Sanofi, SEQENS) La commune d'Aramon représente un pôle important au sein de son territoire (CCPG-PETR)**
- De nouvelles installations de locaux artisanaux prévus (2024)
- **Flux touristique avec la via-Rhôna** (fréquentation moyenne 100.000 passages/an : itinérances, touristes, excursionnistes, étude Symétris 2023)
- Aramon dispose d'une **aire de camping-car** (Zone Aramon Sud)

Des faiblesses :

- Concernant les commerces de centre-ville, **l'axe commercial est limité, et un peu « mité » par endroits,** Il n'y a **pas de structuration des acteurs économiques** (pas d'associations de commerçants), **un manque d'adaptation des commerces** : horaires d'ouverture, services proposés, etc… Les **locaux ne sont pas forcément très adaptés (taille configuration)**, avec un risque de vacance prolongé. Plusieurs commerces ont été transformé en garage, habitat, etc, le nombre de cellules commerciales a donc diminué, impactant les opportunités potentielles d'installation.
- **Fragilité de l'activité industrielle** (risque de perte d'emploi)
- **Offre hôtelière** peu diversifiée (essentiellement des chambres d'hôtes) et insuffisante. Il existe un seul hôtel et quelques gîtes. On recense aussi environ 25 logements mis en location sur des plateformes de location courte durée. Il n'y a pas de camping.

Une réflexion est lancée sur la possibilité de mettre en place un système d'autoconsommation collectif au sein de la commune pour permettre de moindre dépenses financières liées aux dépenses énergétiques.

Objectifs stratégiques

Limiter la déperdition énergétique des bâtiments, diminuer les dépenses énergétiques, limiter l'incidence sur l'environnement, maintenir ou améliorer les usages

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 4.1.1. : Rénovation de la halle des sports

Descriptif : La Halle des Sports, mise à disposition auprès de nombreuses associations sportives du bourg et du collège, nécessite de gros travaux de rénovation. Elle est située à 1min à pied du collège (bâtiments face à face) La commune souhaite donc réhabiliter le bâtiment sur la surface existante, avec la volonté d'agir sur l'isolation du bâtiment, son mode de chauffage et d'éclairage pour diminuer la consommation énergétique et maintenir les usages à long terme.

Cet équipement sportif est actuellement aux normes pour des compétitions nationales de handball

5pIpUHQWLHO WHUULWRULDO GX 3DF'
Utiliser durablement les ressources naturelles,
Améliorer le bien-être des habitants

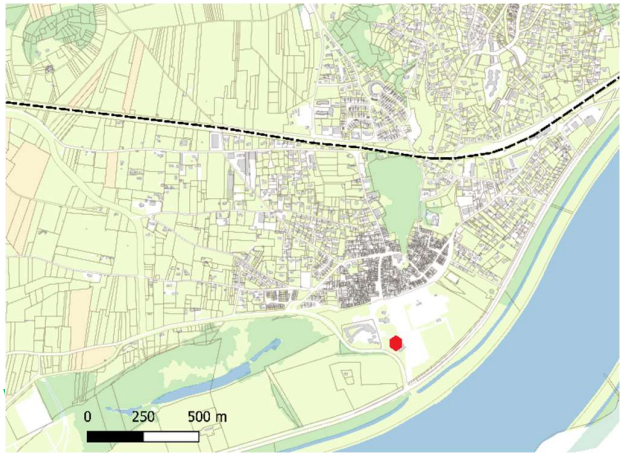

Maître d'ouvrage : Aramon

Coût estimatif :
A définir

Calendrier prévisionnel :
x 2024 audit *x 2026*
x 2025 ☐ *2027-2028*

Partenaires potentiellement concernés :
Partenaires techniques potentiels : CAUE, Département
Partenaires financiers potentiels : Département (contrats territoriaux), Agence Nationale du Sport, Etat (fonds Vert), Région (Service sport ou aménagement)

Axe 4	Fiche action 4.2
Equipements : Pour une ville habitée et animée	**Création d'équipements pour répondre à des besoins identifiés**

PRESENTATION DE L'ACTION
Contexte
La commune d'Aramon souhaite créer de nouveaux équipements pour répondre à des besoins identifiés.
Objectifs stratégiques
Favoriser le lien social, lutter contre les effets de la précarité et de l'isolement social, répondre à des besoins essentiels (santé, culture)
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 4.2.1. : Création d'un espace de vie sociale

Descriptif :
La commune d'Aramon observe une précarisation d'une partie de sa population. Ainsi pour favoriser la cohésion sociale et le bien vivre dans la commune, elle souhaite créer un espace de vie sociale au sein des bâtiments de la maison des solidarités et de l'emploi.
Pour cela elle souhaite dans un premier temps réaliser une étude de préfiguration pour mieux connaître les problématiques rencontrées et réfléchir à la réponse adaptée.
Cette action est en lien avec la CTG.

5pIpUHQWLHO WHUULWRULDO GX 2
Améliorer la santé et le bien-être des habitants

Maître d'ouvrage : Aramon

Coût estimatif :
A définir

Calendrier prévisionnel :

x 2024 audit ☐ *2026*

x 2025 ☐ *2027-2028*

Partenaires potentiellement concernés :
Partenaires techniques potentiels : CAF, Département, CCPG
Partenaires financiers potentiels : Département, Région

Projet 4.2.2 : Réutilisation du bâtiment de la Gare (en lien avec réouverture de la halte ferroviaire)

Descriptif :
Sur le site de la future halte ferroviaire se trouve l'ancien bâtiment de la Gare. En accord avec la SNCF la commune prévoit de réutiliser ce bâtiment pour un projet à définir dans ce quartier en mutation, dont l'orientation de l'évolution est primordiale pour la commune

5pIpUHQWLHO WHUULWRULDO GX 3
Agir pour le rééquilibrage territorial

Maître d'ouvrage : Aramon

Coût estimatif :
A définir

Calendrier prévisionnel :
x 2024 préfiguration *x 2026*

x 2025 ☐ *2027-2028*

Partenaires potentiellement concernés :
Partenaires techniques potentiels : Région (référent technique : service aménagement et service travaux), association de la rive droite du Rhône,
Association les amis du pont du Gard et sa voie verte, Lio, SNCF, SMGG, EPCC, OT, Caisses des dépôt, DDTM, Préfecture, CD30 …

Partenaires financiers potentiels : Région, Banque des Territoires, EPF	
Projet 4.2.3 Création d'un pôle de santé **Descriptif :** Suite au départ prévu de 2 médecins, la commune a décidé de réagir pour conserver une bonne accessibilité aux soins dans sa commune. Elle souhaite créer un pôle de santé à proximité de la Gare, et de la grande pharmacie, face au cabinet de dentiste. 5pIpUHQWLHO WHUULWRULDO GX 3DF Améliorer la santé et le bien être des habitants Développer des emplois de qualité **Maître d'ouvrage :** Aramon **Coût estimatif :** A définir **Calendrier prévisionnel :** *x 2024* *x 2026* *x 2025* ☐ *2027-2028* **Partenaires potentiellement concernés :** Partenaires techniques potentiels : EPF, Territoire 30, Ségard, Grand Delta Habitat, Groupe Pierreval, DDTM (PPRi), ARS Partenaires financiers potentiels : Région (dans le cadre de création ou extension de centre de santé pluriprofessionnel)	

Axe 5	Fiche action 5.1
Cadre urbain – Pour une ville agréable	**Protéger et valoriser le patrimoine bâti**

PRESENTATION DE L'ACTION

Contexte

Consciente de sa richesse locale, la commune d'Aramon souhaite mieux connaître, protéger et valoriser son patrimoine bâti historique

Objectifs stratégiques

Appuyer l'identité du territoire, maintenir un paysage urbain qualitatif

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 5.1.2 Mise en valeur du patrimoine bâti dans la commune

Descriptif :
La Commune possède sur son territoire plusieurs éléments patrimoniaux de qualité (château, église, ancienne digue, maison de naissance de M. Pitot, etc.) qui témoignent du riche passé d'Aramon. La commune souhaite maintenir et valoriser ces éléments patrimoniaux. Elle doit être conseillée et accompagnée pour qualifier son patrimoine et pour déterminer les éléments règlementaires à mobiliser (PLU, SPR, OPAH, etc).
Pour cela, elle envisage plusieurs possibilités qu'il conviendra de discuter :
- Solliciter une école d'architecture pour un travail sur la mise en valeur de l'architecture et du paysage Aramonais
- Recruter un.e stagiaire sur une mission de recensement du patrimoine et de préconisation pour sa mise en valeur
- Lancer une étude sur le patrimoine et la démarche de SPR par un BE

5pIpUHQWLHO WHUULWRULDO GX 3DFW
Utiliser durablement le foncier

Maître d'ouvrage : Aramon

Coût estimatif :
A définir

Calendrier prévisionnel :
x 2024 *x 2026*
x 2025 *x 2027-2028*

Partenaires potentiellement concernés :
Partenaires techniques potentiels : UDAP, DRAC, CAUE, Fondation du patrimoine, association des amis de Saint Pancrace, Sites et cités, Fabrique de Territoire les 2 Rives
Partenaires financiers potentiels : DRAC, association les amis de Saint-Pancrace

L'étude portera sur le centre ancien d'Aramon où se concentre les éléments patrimoniaux de qualité

Illustration : ruelle du centre ancien

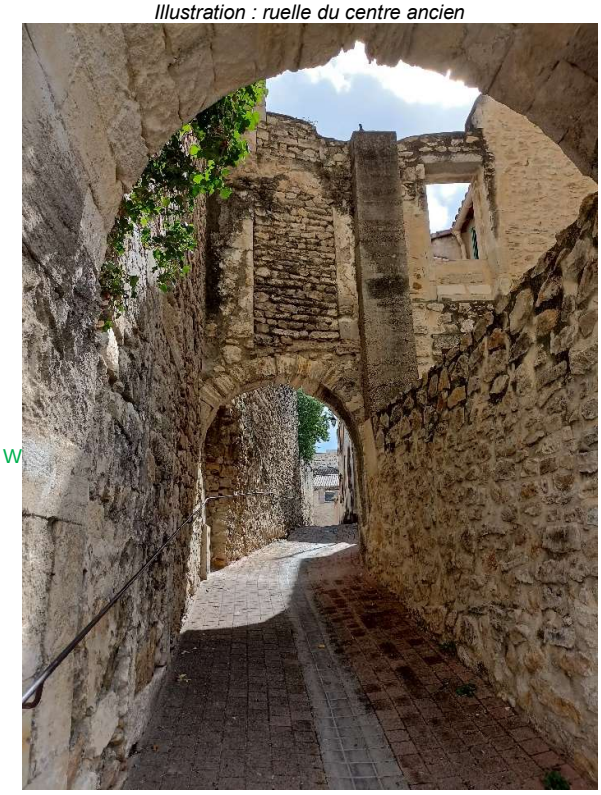

Axe 5	Fiche action 5.2
Cadre urbain – Pour une ville agréable	**Améliorer la qualité de vie et les usages de l'espace public dans les différents quartiers**

PRESENTATION DE L'ACTION

Contexte

La commune d'Aramon possède certains espaces qui méritent d'être réaménagé pour être plus agréable, plus pratique ou mieux utilisé.

Objectifs stratégiques

Maintenir un paysage urbain qualitatif, éviter la dégradation de certains secteurs, réaliser des économies d'énergie

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 5.2.1 Aménager la zone Aramon Sud

Descriptif :

Cet espace hétéroclite a de multiples usages : parking, collège, parc pour enfants, terrain de sport, salle des fêtes, halle des sports, zone de loisirs, aire de camping-car, halte fluviale.

La commune souhaite réaménager la zone Aramon Sud pour lui donner une meilleure cohérence paysagère, des cheminements plus clairs entre les équipements et plus de végétation.

Certains bâtiments doivent être rénovés, les espaces réaménagés, et le lien avec le centre-ville et le futur PEM repensé.

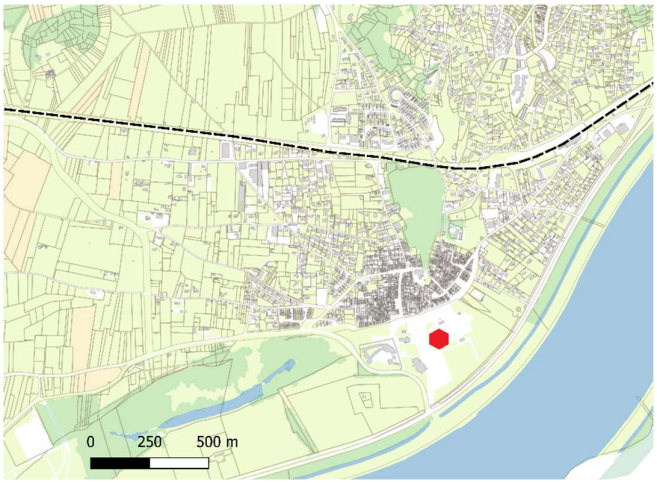

5pIpUHQWLHO WHUULWRULDO GX 3D
Agir pour le rééquilibrage territorial

Maître d'ouvrage : Aramon

Coût estimatif :
A définir

Calendrier prévisionnel :

☐ *2024* ☐ *2026*

☐ *2025* *x 2027-2028*

Partenaires potentiellement concernés :
Partenaires techniques potentiels : CAUE, Agence d'Urbanisme, Département
Partenaires financiers potentiels : Région, Département, Etat, Banque des Territoires

Projet 5.2.2 Améliorer et moderniser l'éclairage public

Descriptif :
La commune d'Aramon souhaite renouveler et moderniser son parc d'éclairage public pour un parc plus économe en énergie. Cela concerne le centre ancien (Avenue de la Libération et Rue Emile Jamais) ainsi qu'un quartier périphérique (quartier EDF), un quartier de la colline (Quartier Sainte Suzanne) mais aussi les installations sportives (stade de foot Honneur, terrains de tennis). En parallèle elle déploie une politique d'extinction de l'éclairage aux horaires nocturnes sur certaines zonages.

5pIpUHQWLHO WHUULWRULDO GX 3DFWH 9HUW
Utiliser durablement les ressources

Maître d'ouvrage : Aramon

Coût estimatif :
A préciser

Calendrier prévisionnel :
x 2024 *x 2026*

x 2025 ☐ *2027-2028*

Partenaires potentiellement concernés :
Partenaires techniques potentiels : CCPG, ADEME, SMEG

Partenaires financiers potentiels : CCPG, ADEME, SMEG	

Axe 5	Fiche action 5.3
Cadre urbain – Pour une ville agréable	**Apporter de la nature en ville**

PRESENTATION DE L'ACTION

Contexte

La commune d'Aramon possède un centre-ville qui reste plutôt minéral. L'apport de nature en ville est souhaité

Objectifs stratégiques

Eviter les îlots de chaleur, apporter du bien être aux habitants, créer de l'ombrage sur les cheminements

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 5.3.1 Aménager l'espace de la Lône comme zone de loisirs

Descriptif :
L'espace de la Lône est déjà identifiée comme zone de loisirs (promenade, pêche, promenade pour les propriétaires canins) La commune et l'entreprise EDF souhaite valoriser et protéger cet espace (panneaux de sensibilisation), ainsi que développer les pratiques sportives (parcours de santé)
Véritable poumon vert cet espace arboré doit être aménagé et valorisé au mieux pour que les aramonais et les touristes puissent tout à la fois profiter de cette zone naturelle (faune et flore à préserver et valoriser) et espace de loisirs (parcours de santé)

5pIpUHQWLHO WHUULWRULDO GX
Agir pour le rééquilibrage territorial

Maître d'ouvrage : Aramon ou EDF, à préciser

Coût estimatif :
A définir

Calendrier prévisionnel :

x 2024 ☐ *2026*

x 2025 ☐ *2027-2028*

Partenaires potentiellement concernés :
Partenaires techniques potentiels : CAUE, EDF, ONF, DREAL, Département
Partenaires financiers potentiels : Région (à confirmer sous réserve MO public), Banque des Territoires, EDF, CNR, DREAL

Projet 5.3.2 Plantation d'arbres sur le territoire (dont renaturation en ville) **Descriptif :** La commune souhaite implanter de nouveaux arbres sur sa commune pour augmenter le couvert végétal, améliorer son cadre urbain, désimperméabiliser les sols. Cette végétalisation des espaces publics avec création d'ilot de verdure composés d''essences méditerranéennes devra répondre aussi aux enjeux de la préservation de la ressource en eau. Les zones de plantation devront être précisées. 5pIpUHQWLHO WHUULWRULDO GX 3DFWH 9HUW Améliorer la santé et le bien être des habitants **Maître d'ouvrage :** Aramon **Coût estimatif :** A définir **Calendrier prévisionnel :** *A définir* *x 2024* ☐ *2026* ☐ *2025* ☐ *2027-2028* **Partenaires potentiellement concernés :** Partenaires techniques potentiels : CAUE, Agence d'Urbanisme, Département, AGROOF Partenaires financiers potentiels : Région, Département, Etat, Banque des Territoires, CCPG	*Les zones de plantation seront définies au cours du projet*

Annexe 2 : Le programme pluriannuel d'actions 2024-2026

Pour rappel, conformément à la délibération régionale N°CP/2022-10/12.16, et sous réserve d'un dépôt de demande de subvention et d'une instruction finalisée, la Région pourra, notamment, accompagner sur la période 2022-2024 :

- *1 projet structurant d'intérêt territorial par an et par commune quelle que soit la maîtrise d'ouvrage ;*
- *2 dossiers sur le dispositif « désimperméalisation et renaturation des espaces publics et des cours d'écoles » ;*
- *1 dossier sur le dispositif « rénovation des bâtiments publics (ERP) pour une meilleure performance énergétique » ;*
- *1 dossier sur le dispositif « accessibilité des bâtiments publics (ERP) »*

Déclinaison opérationnelle du projet de développement et de valorisation		2024	2025	2026	Objectif du Pacte Vert
AXE STRATÉGIQUE 2 : Economie, commerce, emploi - Pour une ville dynamique		**2024**	**2025**	**2026**	
ACTION 2.2 Accompagner la diversification économique de la commune	*Projet 2.2.1 Modernisation de la halte fluviale*	*Phase étude*	*Phase travaux opérationnel*		agir pour le rééquilibrage territorial
AXE STRATÉGIQUE 3 : Mobilité - Pour une ville plus apaisée		**2024**	**2025**	**2026**	
ACTION 3.1 Améliorer la mobilité au sein du territoire	*Projet 3.1.1 Etude mobilité*				agir pour les mobilités durables
	Projet 3.1.2 Aménagement et signalisation des voiries ciblées dans l'étude pour améliorer la mobilité (pistes cyclables)				agir pour les mobilités durables
ACTION 3.2 Accompagner la réouverture de la Gare	*Projet 3.2.1 Etude pour la préfiguration du PEM*	*Déjà en cours*			agir pour les mobilités durables
	Projet 3.2.2 Aménagement du PEM (parvis, parking, voirie)				agir pour les mobilités durables
AXE STRATÉGIQUE 4 : Equipements – Pour une ville habitée et animée		**2024**	**2025**	**2026**	
ACTION 4.1 Rénovation de bâtiments existants	*Projet 4.1.1 Rénovation de la halle des sports*				Utiliser durablement les ressources naturelles, Améliorer le bien-être des habitants
ACTION 4.2 Création d'équipements pour répondre à des besoins identifiés	*Projet 4.2.2 Réutilisation du bâtiment de la Gare (en lien avec réouverture de la halte ferroviaire)*	*étude*		*Phase opérationnelle*	agir pour le rééquilibrage territorial
	Projet 4.2.3 Création d'un pôle de santé	*étude*			Améliorer la santé et le bien être des habitants Développer des emplois de qualité
AXE STRATÉGIQUE 5 : Cadre Urbain – Pour une ville agréable		**2024**	**2025**	**2026**	
ACTION 5.1 Protéger et valoriser le patrimoine bâti	*Projet 5.1.2 Mise en valeur du patrimoine bâti de la commune*	*étude*			Utiliser durablement le foncier
ACTION 5.3 Apporter de la nature en ville	*Projet 5.3.1 Réaménager la Lône comme zone de loisirs (sous réserve MO public)*				Améliorer la santé et le bien être des habitants
	Projet 5.3.2 Plantation d'arbres sur le territoire (renaturation en centre-ville)				Améliorer la santé et le bien être des habitants